ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

TOURISTIQUE DES GRANDS LACS

Document de travail

V3 JUIN 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS

Bisca Grands Lacs
Concentré des Landes

PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DES GRANDS LACS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS

Point méthodologique

La Communauté de Communes des Grands Lacs exerce, au titre de sa compétence développement économique, la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Deux conventions triennales ont été passées avec l'office de tourisme, la dernière pour la période 2021/2023.

Point méthodologique

L'actuelle convention d'objectifs prend fin le 09 décembre 2023.

Afin d'anticiper son renouvellement, des réunions de travail techniques (CCGL/OTC) ont été consacrées :

- A la définition des **orientations de développement touristiques** des Grands Lacs,
- A la rédaction du projet de **convention 2023/2026**

Point méthodologique

L'objectif est de pouvoir approuver les 2 documents :
- Lors du conseil d'administration de l'office de tourisme le 11 décembre,
- A l'occasion du conseil communautaire du 12 décembre.

NB : La commission développement économique et tourisme a validé le document « orientations de développement touristiques ».

Point méthodologique

Au total, 12 réunions techniques soit 6 jours de travail de coproduction OTC/CCGL (+ autant individuellement) pour aboutir aux documents qui vous sont présentés ce soir.

- Le document « orientations touristiques des Grands Lacs » semblait indispensable pour **déterminer une vision territoriale partagée**,
- La convention avec l'Office de tourisme communautaire prend appui sur ces orientations car l'OTC a pour vocation à **mettre en œuvre la stratégie touristique intercommunale.**

ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

TOURISTIQUE DES GRANDS LACS

Document de travail

V3 JUIN 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS

Les orientations de développement touristique des Grands Lacs

- Les « orientations de développement touristique des Grands Lacs » prennent largement appui sur les documents cadres auxquels la Communauté doit se référer :

- **Le Schéma Régional de développement Touristique et des Loisirs**,
- le Schéma départemental du tourisme et du thermalisme des Landes et le **plan stratégique du tourisme landais**.

Mais aussi :
- le SRDEII
- le SRADDET (+ le projet de territoire du Pays).
- ….

Les orientations de développement touristique des Grands Lacs

Le document intègre les actions portées par l'office de tourisme communautaire, des visions développées dans des documents tiers (ADS Biscarrosse, stratégie de développement économique des Grands Lacs,...) et les documents supra.

ÉCHELON TERRITORIAL	DÉNOMINATION
RÉGIONAL	• Schéma régional de développement touristique et des loisirs (2017) • Néo TerrA, feuille de route de la transition environnementale et climatique (2019) • Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) (2019) • Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) (2021)
DÉPARTEMENTAL	• Schéma départemental du tourisme et du thermalisme des Landes (2017) • Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) (2021) • Plan stratégique du tourisme landais 2022-2027 (2022)
INTERCOMMUNAUTAIRE	• Projet de territoire PETR Landes Nature Cote d'Argent, ambition 2030 (2022) • SCOT Du Born (2020) • Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Born et Buch (SAGE) (2013)
COMMUNAUTAIRE	• Stratégie de développement économique des Grands Lacs 2022-2026 (2022) • Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) (2022) • Stratégie Locale de Gestion du trait de côte, phase 2 (2022) • Convention logement saisonnier 2022-2025 (2022)
COMMUNAL	• Feuille de route Aménagement Durable des Stations sur Biscarrosse (2023)

Les orientations de développement touristique des Grands Lacs

Ce document de 34 pages s'articule autour de 4 priorités :

- Faire des Grands Lacs une **destination écoresponsable**, encourager un tourisme plus durable,
- Evoluer d'un tourisme de stations vers un **tourisme de territoire** (enjeu de la désaisonnalisation et de la répartition spatiale des flux),
- **Consolider la notoriété et l'attractivité** des Grands Lacs sur le marché national et international,
- **Créer un environnement favorable** au développement et à la pérennisation de l'activité touristique.

LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les orientations de développement touristique communautaires :

AXE 1 : Faire des Grands Lacs une destination écoresponsable, encourager un tourisme plus durable :

- **Mobilité** touristique plus verte et plus douce (Gare d'Ychoux Grands Lacs, schéma directeur cyclable),
- Transition accélérée vers les **labels éco-responsables et de qualité**,
- Pratiques plus **vertueuses** et plus **collaboratives**.

LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les orientations de développement touristique communautaires :

AXE 1 : Faire des Grands Lacs une destination écoresponsable, encourager un tourisme plus durable :

- Produits plus innovants et durables notamment via **l'adaptation de l'offre d'hébergements marchands**,
- Sensibiliser et placer le **client au cœur de l'expérience**

LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les orientations de développement touristique communautaires :

AXE 2 : Evoluer d'un tourisme de stations vers un tourisme de territoire

- Valoriser la filière aéronautique et l'histoire territoriale, **berceau de l'hydraviation**
- Faire du **musée de l'archéologie**, un élément fort de compréhension de l'âme de notre territoire
- Une **saga pétrolière** à mettre en valeur
- Des **atouts naturels et patrimoniaux** composante essentielle de l'offre touristique

LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les orientations de développement touristique communautaires :

AXE 2 : Evoluer d'un tourisme de stations vers un tourisme de territoire

- Structurer de **nouveaux produits touristiques**
- Développer **la randonnée et les activités sportives** de pleine nature
- **Animer les communes,**
- Mettre les **savoir-faire** au cœur de l'expérience
- Soigner la **qualité d'aménagement des portes d'entrée** de notre territoire

LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les orientations de développement touristique communautaires :

AXE 3 : Consolider la notoriété et l'attractivité des Grands Lacs sur le marché national et international :

- Valoriser **l'intégralité** de l'offre touristique
- Repositionner la **marque BiscaGrandsLacs**
- Faire des points d'information touristique des **lieux de vie et d'expérience**

LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les orientations de développement touristique communautaires :

AXE 4 : Créer un environnement favorable au développement et à la pérennisation de l'activité touristique :

- S'inscrire dans une approche métiers/qualifications
- S'impliquer dans une diversification de l'offre (coworking, tourisme d'affaires,..) et les enjeux de réaménagement touristique (ADS, plans plages,..).

Communauté de Communes des Grands Lacs
Office de Tourisme communautaire des Grands Lacs
Projet de convention d'objectifs
2024-2026

Vus

- La circulaire n°5811 SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations.
- la convention d'objectifs 2021-2023 en date du 09 décembre 2020 fixant les missions dévolues par la Communauté de Communes des Grands Lacs à l'Office de Tourisme communautaire des Grands Lacs, énoncées dans l'article L133-3 du code du tourisme et autres missions facultatives

il est engagé la présente convention

Entre les soussignés
La communauté de communes des Grands Lacs, sise 29 avenue Léopold Darmuzey à Parentis-en-Born (40160), représentée par sa Présidente, Mme DOUSTE Françoise, en vertu de la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2023

ci-après dénommée « la communauté de communes »,

D'une part,

Et
L'association loi 1901, « Office de Tourisme des Grands Lacs » (n° SIREN 78205801000029), sise 55 place Dufau à Biscarrosse Plage (40600), représentée par sa Présidente, Madame LARREZET Hélène dûment habilitée par une délibération du conseil d'administration du 11 décembre 2023

ci-après dénommée « l'office de tourisme »,

D'autre part,

Projet

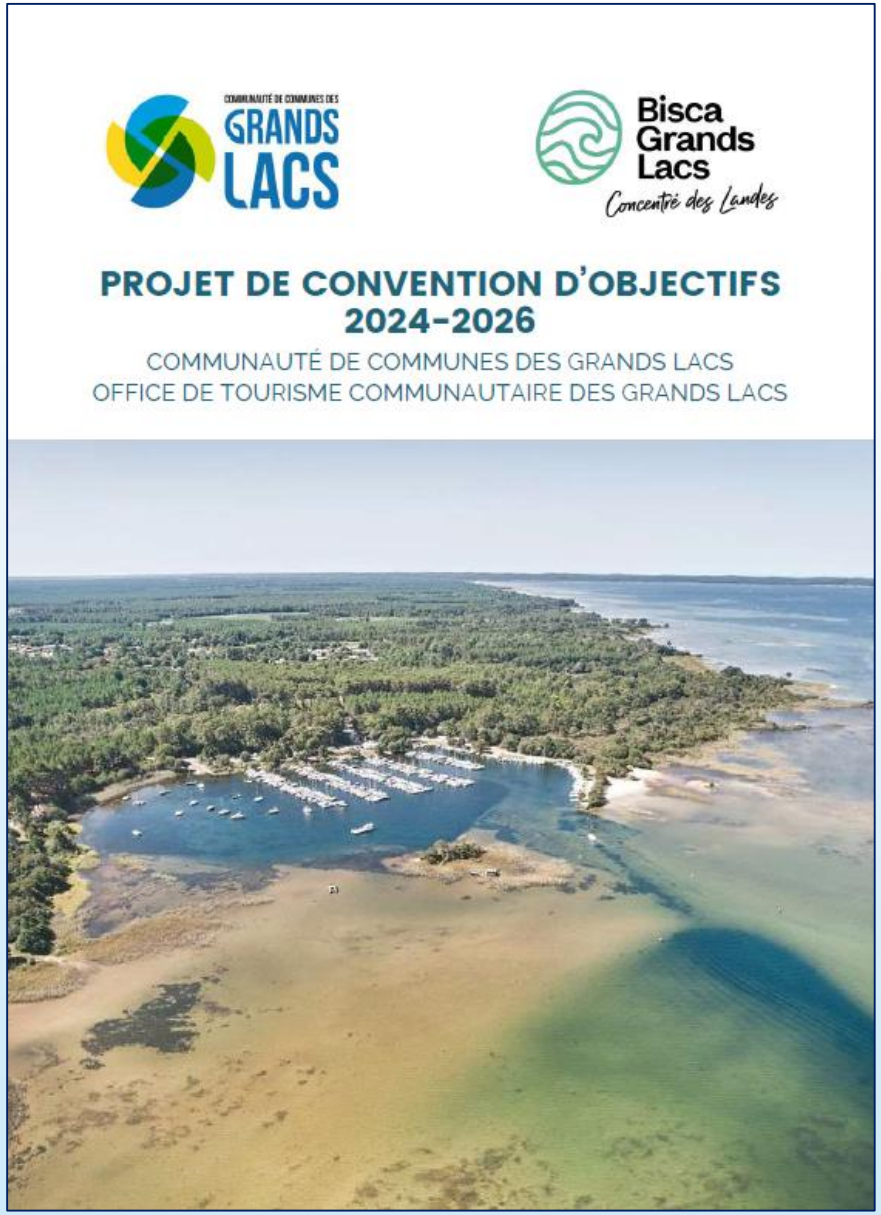

LA CONVENTION TRIENNALE 2024/2026

La convention opérationnelle CCGL/OTC 2024/2026 : Les missions confiées par la CCGL à l'office de tourisme communautaire

La convention reprend la structuration du document de stratégie pour **rendre lisible les priorités communautaires** et la façon dont l'office de tourisme va se mobiliser pour participer à les atteindre.

LA CONVENTION TRIENNALE 2024/2026

Cette convention de 27 pages + 6 annexes est structurée de la façon suivante :

- Une mise en contexte : panorama touristique des Grands Lacs (chiffres clés), éléments clés et spécificités de l'office de tourisme,
- La convention d'objectifs et les missions dévolues à l'office de tourisme,
- Le fonctionnement de l'office de tourisme et son modèle économique.

LA CONVENTION TRIENNALE 2024/2026

Les 6 annexes de la convention :

- La synthèse des orientations touristiques des principaux documents de référence,
- Les orientations touristiques du territoire des Grands Lacs,
- Le budget 2024 de l'office de tourisme communautaire,
- L'organigramme détaillé de l'office de tourisme,
- Le marketing de services et relation partenariale proposés par l'office de tourisme,
- La gouvernance associative de l'office de tourisme

LA CONVENTION TRIENNALE 2024/2026

La convention d'objectifs et les missions dévolues à l'office de tourisme :

Pages 21 à 30 du document :

- Pour chaque objectif, le rôle de l'office de tourisme est précisé : soit il assure le **pilotage du projet** (et en a la responsabilité de la bonne avancée) soit il est positionné comme **équipier**, **apporteur d'expertise** sur les sujets évoqués.

LA CONVENTION TRIENNALE 2024/2026

La structuration de cette convention :

- Permet de bien caractériser le territoire des Grands Lacs (capacité d'accueil, origine des clientèles, points d'attractivité,…),
- Met bien en évidence les priorités de développement touristique des Grands Lacs,
- Explicite les notions de classement, de marque qualité tourisme, accueil vélo, tourisme et handicap qui témoignent de la qualité de services offert par l'OTC.

LA CONVENTION TRIENNALE 2024/2026

La structuration de cette convention :

- Fournit des données contextuelles chiffrées relatives à l'action de l'OTC en matière d'accueil et d'information, de promotion et de commercialisation,
- Précise, pour chacun des 4 axes de la stratégie de développement touristique des Grands Lacs, ce qui est attendu de l'OTC,
- Remet les orientations de développement touristiques des Grands lacs en perspective des documents de référence, régionaux et départementaux notamment, Présente les moyens humains et financiers mobilisés par l'OTC pour conduire son action.

ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

TOURISTIQUE DES GRANDS LACS

Document de travail

V3 JUIN 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS

Bisca Grands Lacs
Concentré des Landes

PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DES GRANDS LACS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS